



Annulé en 2021 pour cause de crise sanitaire,

le RECENSEMENT se déroulera sur notre commune du 20 janvier au 19 février

Le RECENSEMENT : pourquoi ?

Le recensement permet d'établir la population officielle de la commune et fournit différentes informations sur les caractéristiques de cette population (âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...). Ces données permettront de concevoir et réaliser les petits ou grands projets qui vous concernent.

Important :

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes: plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le RECENSEMENT : pour qui ?

Toutes les personnes ayant leur résidence principale sur la commune doivent être recensées. Leur participation est **essentielle** et rendue **obligatoire** par la loi. Mais il s'agit, avant tout, d'un devoir civique, simple et gratuit.

Le RECENSEMENT : comment ?

Cette opération, supervisée par un agent de l'INSEE, est encadrée par deux élus : Patricia Pérona-Ména et J-François Poplielski.

Elle sera assurée par 4 Agents Recenseurs : Barbara Le Henanf, Gersande Muller, Christophe Durand et Julien Proksch.

Ce sont des Volonnais qui vous connaissent et connaissent bien notre village. Ils seront munis d'une carte officielle. Dès le 20 janvier, ils déposeront les documents nécessaires dans votre boîte à lettres.

Vous serez incités à vous recenser « en ligne » sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Les personnes n'étant pas à l'aise avec internet ou n'y ayant pas accès pourront obtenir un RDV pour être accompagnées ou utiliser la version papier.

Le RECENSEMENT c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la CNIL. L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, **de façon anonyme**. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous réserverez à votre agent recenseur et restons à votre disposition pour toute question : **Mairie 04 92 64 07 57**